ACADÉMIE
DE VERSAILLES
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'Éducation nationale
des Yvelines

ANNEXE 5

Pour tous les enseignants sollicitant une mise en disponibilité et n'envisageant pas actuellement d'exercer une activité privée.

ATTESTATION DE NON EXERCICE D'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE

Année scolaire 2021/2022

Je soussigné(e) …….....
Professeur-e des écoles ou instituteur-trice du département des Yvelines, déclare avoir pris connaissance de la circulaire départementale du 10 novembre 2020 et certifie ne pas envisager l'exercice d'une activité professionnelle pendant ma mise en disponibilité au cours de l'année scolaire 2021-2022.

En cas de changement de situation, je m'engage à prendre connaissance des textes en vigueur référencés ci-dessous et à signaler à M. l'IA-DASEN des Yvelines tout exercice d'activité professionnelle pendant cette même année scolaire en retournant l'annexe 6 dûment remplie à mon service gestionnaire de la DSDEN, avant le début de l'activité.

A ……., le……

Signature de l'intéressé(e) :

Références :
Décret n°2017-105 du 27 janvier 2017